

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du
25 mai 2023****Nombre de Conseillers**En exercice : **27**
Présent(s) : **22**
Votants : **26**

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 25 mai 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 17 mai 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, LAZE Gaelle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : BUGNET Jean-Marc a donné son pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, BARRAULT Claire a donné son pouvoir à M. Martial GILLE, THEVENARD Stéphane a donné son pouvoir à Mme Anne-Marie BOULIEU, SOLARI Charles a donné son pouvoir à M. GIRARDOT Clément.

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique,

Secrétaire : M LEVEQUE Guillaume

N°32-2023 – Additif au pacte d'actionnaires / Centrale solaire de Millery

Annexe n°3a – Additif au pacte proposé

Annexe n°3b – Rappel pacte actionnarial approuvé

Rapporteur : Mme le Maire

VU la délibération n°52-2022 du 20 octobre 2022 actant de la prise de participation au sein de la société de projet qui assurera l'exploitation de la centrale solaire des anciennes carrières de Millery,

VU le courrier du 24 avril 2023, réceptionné le 28 avril 2023, nous informant d'un additif au pacte actionnarial à la demande du co-actionnaire CORSAIRE,

Mme le Maire rappelle que la ville de Millery est co-actionnaire du projet de centrale photovoltaïque au sol, aux côtés des syndicats des eaux, de la société CORFU-SOLAIRE / CORSAIRE et du fonds régional OSER.

En octobre 2022, le conseil a approuvé les termes du pacte actionnarial. A la demande du co-actionnaire CORSAIRE, il est proposé d'ajouter un additif, à travers l'ajout d'un article 17, concernant les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance de la société « centrale solaire de Millery ». L'objet est ainsi de s'inscrire dans une démarche de RSE (responsabilité sociale et environnementale).

Ces engagements, annexés aux présentes, engagent la société d'exploitation à respecter les 5 piliers suivants :

- Respect des droits de la personne et des conditions de travail, y compris parmi les fournisseurs et les chaînes d'approvisionnement,
- D'approuver les normes de santé et de sécurité au travail,

- De respecter les normes éthiques,
- De s'engager dans la responsabilité environnementale (en matière de biodiversité, de gestion des boisements, etc...)
- De promouvoir la transparence et la bonne gouvernance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** cet additif au Pacte d'Actionnaires approuvé le 20 octobre 2022 - qui a vocation à organiser les relations entre actionnaires et porteurs de titres de la société CS MILLERY en définissant les modalités de direction et de contrôle de la société et de son activité,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer le Pacte d'Actionnaires ainsi complété et à prendre tous les actes qu'implique l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Le secrétaire de séance

LEVEQUE Guillaume

